L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 21 MAI 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
[illegible] & [illegible]SE,
No [illegible] rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 21 MAI 1847.

Lettre du général Taylor.

[illegible] général TAYLOR [illegible] qui ne m'en [illegible] Une [illegible] Ready, communi[illegible] très claire[illegible]

[illegible] le général TAYLOR [illegible] servitais pas, [illegible] tout [illegible] car je puisse [illegible] Mon plus grand désir, mon seul désir [illegible] d'aider [illegible] Mon vœu a toujours été, il est encore de voir porter à la candidature de la présidence [illegible] les plus hommes [illegible] les plus vertueux du pays. Je suis convaincu [illegible] leur devoir [illegible]

[illegible] pays tout [illegible] c'est de voir [illegible] assurera [illegible] nous [illegible]

Ces [illegible] modestes et [illegible] de patriotisme [illegible] pouvait ajouter à la [illegible] du héros de [illegible] toujours le même [illegible] mais se soumet [illegible] et l'on peut ajouter [illegible] vieux Rough and Ready [illegible] Président.

MONARCHIE MEXICAINE

[illegible]

La [illegible] au Bâtonnier Taylor [illegible]

PACIFICATION DE [illegible].—Le correspondant qui écrit de Washington au *Courier* de Charleston, affirme que le gouvernement compte faire de nouveaux efforts pour conclure la paix avec le Mexique. Si les ouvertures que M. Trist a du faire, ont été [illegible], il expédiera immédiatement trois commissaires qui se rendront soit à Mexico, soit dans toute autre ville que l'on pourra choisir, la Havane par exemple, afin d'y traiter de la paix avec les délégués que désignerait le Mexique. On dit que les commissaires Américains seraient Messieurs Soulé, Benton et Buchanan, si toutefois ce dernier consent à accepter cette mission.

M. WEBSTER A COLUMBIA.—A son arrivée à Columbia le 10, M. WEBSTER a été accueilli par les élèves du collège qui sont venus à sa rencontre en procession et l'ont accompagné jusqu'à la demeure de Wm. C. PRESTON, président du collège. Le lendemain, jeudi, M. WEBSTER a assisté à un banquet splendide qui lui a été offert par le colonel W. HAMPTON dans sa magnifique habitation, puis à son retour en ville, il s'est rendu chez le professeur LIEBER où l'attendait une fête charmante. Le vendredi il a dû assister à un grand bal qui lui a été offert par les citoyens, comme un hommage à son mérite et à son caractère. La caroline du Sud, comme on le voit, se montre fidèle à sa réputation d'hospitalité.

SESSION EXTRAORDINAIRE.—" Le bruit court, dit le *National Whig* de Washington, que le Président se propose de convoquer prochainement une session extraordinaire du Congrès."

MATAMOROS.—Par le dernier arrivage, nous avons reçu l'*American Flag*, de Matamoros, du 12 courant. D'après ce journal, il paraîtrait que nombre de Mexicains influents, de Victoria, travaillent à former un parti en faveur de l'indépendance de cet Etat. Ils se sont adressés au commandant de Matamoros pour obtenir de lui des armes, de l'argent et des hommes, afin de mettre à exécution leurs projets.

Les Indiens ont tué avec leurs flèches, aux environs de Matamoros, 3 Mexicains et un Américain. Les habitans abandonnaient leurs ranchos afin d'éviter les sauvages.

Nous apprenons que le général Cushing, qui s'était cassé une jambe, était en pleine convalescence.

TABASCO.—Le côtre des E. U. Ewing, est arrivé à la Balize le 18, venant de Tabasco, d'où il avait fait voile le 12. Il y avait devant l'entrée de la rivière la frégate américaine Raritan, la corvette Albany, et un brick de guerre espagnol; et en rivière le steamer americain McLane. Le commodore Perry attendait l'arrivée de trois autres steamers, probablement pour s'emparer de Tabasco.

Yucatan.

Les nouvelles que nous recevons de Mérida par la voie de la Havane vont jusqu'au 10 avril, et ne sont pas sans importance.

Le gouvernement provisoire a fait publier un décret qui maintient dans toute sa force et vigueur celui du 11 janvier donné à Ticul, et qui déclare le blocus de Sisal et de toute la côte au vent et sous le vent de ce point, depuis le port de Descontocida, jusqu'à celui de Yalajan inclusivement.

Un autre décret ordonne le désarmement des bataillons de milice qui prirent part au *pronunciamento* du 28 février, et prive de leurs emplois le fonctionnaires compromis dans cette affaire, et qui n'auront pas fait acte de soumission au gouvernement dans un délai de vingt jours. Quant aux étrangers inculpés pour le même fait politique, ils sont bannis du pays.

Par un troisième décret, un châtiment est infligé aux individus [illegible] qui se prononcèrent le 21 février, dans les environs de la ville de Peto. Sont également frappés d'une contribution de deux réaux par tête, tous les habitans des communes qui ne se soumettront pas au gouvernement établi, pourvu qu'ils possèdent un capital de trois cents piastres; pour toute la somme au-delà de ce chiffre, la contribution est fixée à quatre réaux.

Il paraîtrait que les troupes qui avait été chargée de prendre la capitale, y ont éprouvé une forte résistance, et ceux qu'il étaient prononcés ont refusé de mettre bas les armes.

Le 20 mars, une division forte de trois cents hommes et de deux pièces d'artillerie est partie de Mérida pour aller maintenir l'ordre dans le district de Tizimin, où quelques jours auparavant un attroupement s'était présenté et avait fait feu sur les habitations les plus notables.

HAVANE.

Nous avons reçu nos séries régulières de journaux de la Havane jusqu'au 7 courant. Les nouvelles sont de peu d'importance.

Le navire anglais *Nova Scotia* s'est perdu le 30 avril, dans les parages de l'Ile aux Rois. La cargaison qui se composait de miel, a été perdue; mais tous les hommes de l'équipage ont pu se sauver et sont arrivés le 5 courant à la Havane.

Une goélette anglaise *Archimer*, capitaine Johnson, s'était déjà perdue le 19 sur le Récif de Punta Gamado; et son équipage avait également réussi à échapper à la mort.

Herr Alexander, le nécromancien, obtenait grand succès à la Havane avec ses tours d'adresse et de magie.

On avait reçu à la Havane la nouvelle de la bataille de Cerro Gordo, et l'on pensait que ce succès aurait des conséquences sérieuses sur les destinées de la guerre.

☞ Nous avons annoncé samedi dernier que la publication de l'*Echo National* avait été suspendue, afin de donner le temps à l'éditeur de se munir de tous des améliorations typographiques. Le numéro d'hier, jeudi, a du satisfaire ses abonnés, en leur donnant la réalisation complète des promesses qu'on leur avait faites. L'exécution ne laisse rien à désirer. Nous souhaitons du succès à l'Echo National.

VICTOIRES AMERICAINES.—Voici la liste des victoires qui ont signalé nos armes durant l'année qui vient de s'écouler:

Palo Alto et Resaca de la Palma; San Pasqual; Ciudad de los Angelos; Mesa; Monterey; Buena Vista; San Francisco; Sacramento; Vera-Cruz; El Embudo; Pueblo de Taos; Mora; La Cañada; El Bracito; Alvarado; Cerro Gordo et Tuspan.

UNE SESSION REMARQUABLE.—La première session de la législature du Rhode Island n'a pas été longue; elle n'a duré que quatre jours et demi. Le seul acte important que l'on puisse signaler, c'est l'adoption du rapport des commissaires chargés de régler la ligne frontière entre le Rhode-Island et le Massachusetts; mais un grand nombre de mesures d'un intérêt spécial ont été expédiées durant cette courte session. L'assemblée générale se reunira de nouveau à Newport le 3e lundi de juin.

IMPORTANTE DÉCISION.—Le juge Wilde, de la Cour suprême du Massachusetts, dans la session tenue à Springfield, a posé, dans une instruction adressée par lui au jury, un principe d'une haute importance pour la presse. Il s'agissait d'une affaire de libelle; le juge a déclaré au jury que l'éditeur qui publie, sans le savoir, un article dont il n'a pu apprécier le caractère diffamatoire, n'en est point responsable; mais que la responsabilité retombe alors sur l'auteur de l'article. Le comprendre autrement, ce serait retrancher quelque chose aux libertés de la presse.

Chronique Locale.

COMPAGNIE DE A. DUPÉRU.—La belle compagnie de dragons, commandée par Ad. Duperu, s'est embarquée hier sur le steamer *Massachusetts*, à destination de Brazos Santiago. Nous avons appris que cette compagnie doit renforcer l'armée du général Taylor.

ETRANGE DISPARITION.—Un individu bien connu dans cette ville, M. Barney Costello, demeurant à l'encoignure des rues Craps et Bagatelle, 3me municipalité, prit il y a quelque temps passage avec sa fille à bord du bateau à vapeur Sultana, pour se rendre à Louisville. Il conduisait son enfant dans un couvent de cette dernière ville. Il y a quelques jours, madame Costello apprenant que le steamer était de retour et ne voyant pas venir son mari, se rendit à bord pour avoir de ses nouvelles. Là on lui apprit que M. Costello était tombé à l'eau, en allant à Louisville, et qu'il s'était noyé. Peu de temps après on vint annoncer à Mme Costello qu'on avait vu à l'hôtel St-Charles, sa fille qu'elle croyait au couvent. La pauvre mère fit d'inutiles démarches pour s'assurer de la vérité de ce fait. Enfin, inquiète au dernier point, et ne sachant comment éclaircir ce mystère, elle s'est présentée hier au bureau du recorder Génois et l'a prié de citer devant lui les officiers du steamer Sultana pour connaître la vérité.—Ces derniers comparaîtront prochainement pour déposer.

MEURTRE.—Mercredi soir, vers onze heures, deux individus, James Wilson et A. J. Abraham, se prirent de querelle à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, vis-à-vis du café de M. Jackson. Dans la lutte qui s'en suivit, Abraham ouvrit un canif qu'il avait sur sa personne et en porta plusieurs coups à son adversaire. Celui ci fut aussitôt transporté chez lui, mais ses blessures étaient mortelles, et il expirait hier matin après une agonie de quelques heures. Le meurtrier a été arrêté et incarcéré. Il comparaîtra prochainement devant le recorder Baldwin.—Wilson appartenait à la compagnie de dragons de M. Duperu.

LYCÉE DU PEUPLE.—Le discours que devait prononcer ce soir M. Soulé devant le *People's Lyceum*, a été différé jusqu'à vendredi, 28 courant. Le texte du discours de M. Soulé est celui-ci: " De la charité, dans ses rapports avec les nécessités futures de la Nouvelle-Orléans."

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—William Wilson *dit* Alexandre Dougan, prévenu de s'être introduit furtivement dans une maison, avec l'intention d'y commettre un vol, a été mis hier en jugement devant le juge McHenry, et déclaré coupable par le jury. Celui-ci l'a cependant recommandé à la clémence de la cour.

Timothy a été ensuite jugé et déclaré coupable de vol.

Patrick C. Daily, inculpé de voies de fait, a assisté à la lecture de son acte d'accusation: il s'est avoué coupable. La cour l'a immédiatement condamné à une piastre d'amende et aux dépens.

Francis Kramer, accusé de vol de plusieurs objets, traduit il y a quelque temps devant la Cour, s'était déclaré non coupable. Hier, il a avoué qu'il avait réellement soustrait un des objets dont le vol lui est imputé: l'avocat de district a consenti alors à modifier l'acte d'accusation.

VOL.—Mercredi soir, un nommé Samuel Walar *dit* George Warren, profitant du sommeil de M. Henry M. Bride, pénétra dans le logis de celui-ci et enleva une somme d'argent. Découvert et arrêté, il comparaissait hier devant le recorder Génois, qui, après avoir entendu la déposition de quelques témoins, a envoyé l'accusé devant la Cour Criminelle.

ENQUÊTE.—On a retiré hier du fleuve, en face de l'habitation Hiligsberg, un peu au-dessous des casernes, le corps d'un homme dont on ignore le nom. Le coroner a pratiqué une enquête.

EZEKIEL HEWETT, porteur de la malle entre Macon et Talbotton, Géorgie, a été arrêté comme prévenu d'avoir commis dans la malle d'assez importantes soustractions. Sur l'audition des témoignages, il a été envoyé en prison pour attendre son jugement qui aura lieu à la Cour de Circuit des Etats-Unis qui siègera à Milledgeville, en novembre prochain.

☞ Nous apprenons verbalement que le gouverneur Brown du Mississippi a nommé le colonel JEFFERSON DAVIS, sénateur des Etats-Unis, pour remplir le siège laissé vacant par la mort de M. Speight.

NEW-YORK.—Nous trouvons les petits faits suivants dans la *France Américain* du 12 courant:

LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ de New-York est entrée hier en exercice; M. Miele, ancien maire, après avoir reçu le serment de M. Brady, son successeur, et celui de chacun des membres du Conseil municipal, les a installés dans leurs fonctions.—M. Brady a inauguré son avènement par un message où il est longuement question de la situation financière et des divers intérêts de la ville.

MADEMOISELLE BLANGY.—Nos lecteurs apprendront avec plaisir que notre gracieuse compatriote va nous revenir avant peu; elle est engagée pour trois représentations au Park, les 20, 21 et 22 de ce mois.

LES TABLEAUX VIVANS.—"La troupe célèbre de M. Keller, nous écrit-on de Paris, se propose de passer prochainement les mers et d'aller donner aux habitans de New-York quelques représentations des *poses plastiques* qui ont tant fait courir les amateurs du vieux monde. M. Keller ne doit pas être effrayé des chaleurs; ses sujets ont soin de se vêtir assez légèrement pour que le soleil de juillet ne les incommode pas.

OCTROI DE PARIS.—On lit dans un des derniers numéros du *Siècle*:

Les années calamiteuses avaient toujours, jusqu'à présent, porté atteinte aux perceptions de l'octroi de Paris; en 1829, les grains étaient chers, aussi les droits d'entrée n'ont-ils pas dépassé 25 millions; en 1832, alors que le travail manquait, le produit de l'octroi n'atteignit pas 20 millions; mais cette année, au contraire, quand le pain est plus cher qu'il ne l'a jamais été depuis longtemps; quand le travail a manqué une partie de l'hiver, le produit des octrois sur les vins, contrairement à toutes les prévisions, a atteint pendant ces mois derniers un chiffre plus élevé que celui des années précédentes à pareille époque. On pense que l'argent des bons de pains distribués mal à propos à des gens qui n'en avaient pas besoin, est rentré en partie dans les caisses de la ville, par la consommation des vins; on suppose, en effet, que ces bons mal donnés ont coûté une somme de seize cent mille francs environ, et l'excédant du produit de l'octroi ne s'élève pas à moins de trois ou quatre cent mille francs.

MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance du 17 mai 1847.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

Présents: l'honorable Joseph Génois, recorder et président du Conseil: et MM. Bureau, Barthe, Crozat, Duplessis, Derbès, Dupré, Fabre, Giquel, Gourdain, Hagan, Lanata, Pequet, Richardson, Ramos, Slingerland et Shields.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et approuvés.

Le message du Maire est lu.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 17 mai 1847.

A M. le Président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,

J'ai examiné avec soin la résolution et le préambule que vous avez adoptés à votre dernière séance relativement au jeu de loto, et je saisis l'occasion qui m'est offerte par votre réunion de ce jour pour les renvoyer à votre considération ultérieure. Mon objection à cette résolution est fondée sur ce qu'elle abroge toutes les ordonnances existantes concernant le jeu de loto; et comme les ordonnances que cette résolution a pour but d'abroger défendent expressément le jeu de loto, je suis d'opinion qu'elles doivent être maintenues dans toute leur force au lieu d'être abrogées, attendu qu'elles sont en harmonie et avec l'acte de la Législature approuvé le 17 mars 1835, et avec l'ordonnance du Conseil général, passée le 14 novembre 1846.

Je crois également de mon devoir de ne pas approuver la résolution que vous avez adoptée à la même séance, acceptant les propositions de MM. Gobet et Amiel pour la construction d'un pont sur le canal Carondelet, moyennant une somme de deux mille sept cents piastres; je me fonde, pour ce renvoi, sur ce qu'il existait une autre proposition dont il n'a pas été donné lecture au Conseil. Je suis loin de prétendre que la résolution donnant le contrat à MM. Gobet et Amiel doive être renvoyée, parce qu'ils auraient été choisis de préférence à un autre entrepreneur, offrant de faire les mêmes travaux pour un prix moins élevé, mais comme il existait une soumission cachetée dont le Conseil n'a eu aucune connaissance, il me paraît fort douteux que MM. Gobet et Amiel eussent obtenu la préférence, si cette soumission eut été présentée et lue au Conseil. La proposition de MM. Gobet et Amiel a été prise en considération par le Conseil, qui ignorait l'existence d'une autre proposition peut-être beaucoup plus avantageuse, et pour cette seule raison je vous invite respectueusement à reconsidérer la résolution precitée, persuadé que vous penserez, comme moi, que le Conseil ne peut et ne doit donner le contrat qu'à celui des entrepreneurs qui consent à s'en charger aux conditions les plus avantageuses pour la Municipalité, et qu'il n'est possible d'arriver à ce résultat qu'en examinant et en comparant avec soin toutes et chacune des propositions présentées et lues au Conseil.

Je suis avec respect,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Fabre on s'occupe de ce message, paragraphe par paragraphe.

Lecture est faite du premier paragraphe qui concerne le jeu de keno ou de loto.

M. Fabre présente la résolution suivante:

" Résolu que ce Conseil insiste sur la résolution adoptée à sa séance du 10 de ce mois, et relative au jeu de keno ou de loto, nonobstant le veto du Maire.

L'appel nominal est demandé sur l'adoption de ladite résolution.

MM. Bureau, Barthe, Crozat, Derbès, Fabre, Giquel, Gourdain, Lanata, Pecquet, Richardson et Ramos votent pour l'adoption—11 voix, et MM. Duplessis, Dupré, Hagan et Slingerland votent contre—5 voix.

M. Richardson ayant voté pour insister sur la résolution, nonobstant le veto du Maire, motive son vote comme suit:

Je vote pour maintenir la résolution, parceque le Conseil général a passé une ordonnance qui défend le jeu de keno ou de loto dans toute la ville. Cette ordonnance, d'après l'opinion de plusieurs avocats distingués, abroge virtuellement toutes les ordonnances de cette Municipalité sur le même sujet. Je considère qu'une multiplicité de lois qui infligent des peines pour la même infraction, comme tendant à créer de la confusion, et quelquefois à faire commettre l'injustice. Si l'ordonnance est virtuellement abrogée, il est inutile de laisser croire qu'elle est toujours en force; et si elle n'est pas abrogée, elle doit l'être (non parceque le jeu de loto ou de keno ne devrait pas être permis), mais parceque dans mon opinion, la clause pénale de l'ordonnance du Conseil général est suffisante. Je préfère les ordonnances sur le même sujet, qui embrasse la ville dans toute son ensemble.

Lecture est faite du second paragraphe du message du maire, relatif à la proposition de MM. Gobet et Amiel de construire un pont sur le Canal Carondelet.

Sur motion de M. Ramos, lecture est faite d'une lettre de M. Jos. Peralta, offrant de construire ledit pont, pour la somme de dix-huit cents piastres.

M. Lanata présente la résolution suivante, et elle est adoptée:

"Résolu que le Maire est et demeure autorisé à donner avis public que des propositions cachetées seront reçues jusqu'à lundi prochain pour la construction d'un pont sur le canal Carondelet, en face de la rue Marais, et semblable à celui qui se trouve en face de la rue Claiborne, à l'exception de la maison qui est sur le pont.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection des divers officiers de cette municipalité.

Le conseil procède d'abord à l'élection du trésorier du département des travaux publics et améliorations.

M. Hagan annonce M. J. A. Durel, comme candidat.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin. MM. Fabre et Giquel sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant: M. J. A. Durel obtient 16 voix. En conséquence, il est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède à l'élection du trésorier du département de la Police. MM. Wm De Buys, A. Legendre et A. D. Doriocourt sont annoncés comme candidats.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin, les mêmes vérificateurs sont nommés, et le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—M. Wm DeBuys obtient 6 voix.
A. Legendre, 6 "
A. Doriocourt, 4 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on procède à un second ballotage.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin, et le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:
MM. Wm DeBuys obtient, 8 voix.
Legendre, 5 "
Doriocourt, 3 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on procède à un troisième ballotage.

M. Barthe informe le Conseil que M. Doriocourt n'est plus candidat.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin, le dépouillement donne le résultat suivant:
MM. Wm. Debuys obtient 11 voix.
A. Legendre, 5 "

En conséquence, M. Wm. DeBuys est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un collecteur de droits sur navires, pirogues, &c.

MM. C. Lange, L. Leblanc et Henry J. Lynd sont annoncés comme candidats.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin et le dépouillement donne le résultat suivant:
MM. Lange reçoit, 8 voix.
Leblanc, 4 "
Lynd, 4 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on procède à un second ballotage. Le résultat est comme suit:
MM. Lange obtient 8 voix.
Leblanc, 4 "
Lynd, 4 "

Aucun des candidats n'ayant reçu la majorité requise, on procède à un troisième ballotage, et le résultat est comme suit:
MM. Lange obtient, 5 voix.
Leblanc, 6 "
Lynd, 5 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on procède à un 4me ballotage, et le résultat est comme suit:
MM. Lange obtient 6 voix.
Leblanc, 5 "
Lynd, 6 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on procède à un 5me ballotage, et le résultat est comme suit:
MM. Lange obtient, 6 voix.
Leblanc, 5 "
Lynd, 4 "
Fazende, 1 "

Il n'y pas d'élection. Le Conseil procède à un 6me ballotage et le résultat est comme suit:
MM. Lange obtient, 9 voix.
Leblanc, 2 "
Lynd, 5 "

M. Lange ayant obtenu la majorité requise est proclamé dûment élu collecteur des droits sur navires, pirogues, &c.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un collecteur des droits sur les bateaux à vapeur, &c.

M. A. Rieffel est annoncé comme candidat.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin et le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:
M. A Rieffel obtient 16 voix.

En conséquence, M. A. Rieffel est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un Collecteur de taxes sur les négociants, marchands, colporteurs, drays, &c.

M. Richardson annonce M. W. A. Nott comme candidat.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin. Le dépouillement donne le résultat suivant:
M. W. A Nott, obtient 16 voix.

En conséquence, il est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un Collecteur de taxes sur les cafés, cabarets, auberge, &c.

M. Bureau annonce M. Victor Labatut comme candidat.

Lecture est faite d'une lettre de M. P. L. B. Duplessis s'offrant comme candidat.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin. MM. Fabre et Richardson sont nommés vérificateurs.

Le résultat est comme suit:
MM. V. Labatut obtient 12 voix.
P. L. B. Duplessis, 4 "

En conséquence, M. V. Labatut est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du capitaine de la garde, M. John Youenes est annoncé comme candidat. MM. Richardson et Duplessis sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:
M. John Youenes obtient 16 voix.

En conséquence, il est déclaré dûment élu.

Le conseil procède ensuite à l'élection du premier lieutenant de la garde. M. A. Ferrari est annoncé comme candidat. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:
M. A. Ferrari obtient 16 voix.

En conséquence, il est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du 2d lieutenant de la garde.

M. Jean Macoin est annoncé comme candidat.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant: M. Macoin obtient 16 voix.

En conséquence il est déclaré dûment élu.

M. Fabre présente la résolution suivante: résolu que ni l'un ni l'autre des avocats qui seront élu, ce jour, par ce Conseil, ne pourra accepter ni la place d'avocat du Conseil général, ni celle d'avocat des municipalités No. 2 et 3, ni celle d'avocat de la caisse d'amortissement.

Il est de plus résolu, que dans le cas où lesdits avocats contreviendraient à cette résolution, le Conseil devra considérer leur élection comme nulle et non avenue, et procède à une nouvelle élection, nonobstant toute ordonnance à ce contraire.

M. Fabre demande que le Conseil se dispense de ses règles et s'occupe des dites résolutions.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion,

MM. Bureau, Duplessis, Fabre, Giquel, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson, Slingerland et Shields votent en faveur de la motion, 10 voix

Et MM. Barthe, Crozat, Derbès, Dupré, Gourdain et Ramos votent contre, 6 voix

En conséquence la motion de M. Fabre est rejetée.

Alors M. Fabre demande que l'élection des avocats de cette municipalité soit renvoyée à lundi prochain.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion,

MM. Bureau, Duplessis, Fabre, Giquel, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson, Slingerland et Shields votent en faveur de la motion, 10 voix

Et MM. Barthe, Crozat, Derbès, Dupré, Gourdain et Ramos votent contre, 6 voix.

En conséquence la motion de M. Fabre prévaut et l'élection des avocats de cette municipalité est renvoyée à lundi prochain.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un Wharfinger.

MM. Texier Dupaty, A. Labourdette, J. Prévost, J. Mi[illegible]er, F. Loutrel sont candidats.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin, et MM. Fabre et Duplessis sont nommés vérificateurs.

Le résultat est comme suit:
M. Dupaty obtient 5 voix;
" Labourdette, 6 voix;
" Prévost, 5 voix.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on procède à un second ballotage. Le résultat est comme suit:
M. Dupaty obtient 5 voix.
" Labourdette, 4 "
" Prévost, 7 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on procède à un 3me ballotage. Le résultat est comme suit:
M. Dupaty obtient 5 voix.
" Labourdette, 2 "
" Prévost, 8 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des voix, on procède à un 4me ballotage. Le résultat est comme suit:
M. Dupaty obtient 2 voix.
" Labourdette, 4 "
" Prevost, 10 "

M. J. Prévost ayant obtenu la majorité des voix est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un Voyer.

M. L. Surgi est annoncé comme candidat.

Les bulletins sont déposés dans la boîte, MM. Bureau et Richardson sont nommés vérificateurs. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:
M. L. Surgi obtient 14 voix.
Bulletins blancs 2.

En conséquence M. Surgi est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un Député-voyer.

MM. L. H. Pilié, René Communy et J. N. Depouilly sont candidats.

Le résultat est comme suit:
M. Pilié obtient 12 voix.
" R. Communy, 4 "

M. Pilié ayant obtenu la majorité des voix, est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un Commissaire de la Halle à la viande; MM. J. Prados et François Lafargue sont candidats.

Le résultat est comme suit:
M. J. Prados obtient 7 voix.
" F. Lafargue, 9 "

En conséquence M. F Lafargue est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un Commissaire du marché aux légumes, MM. D. Manchon, E. Paltron, F. Magnon, L. Bernoudy et E. Clermont sont candidats.

Le résultat est comme suit:
M. D. Manchon obtient 8 voix
" E. Paltron, 6 "
" N. Magnon, 1 "
" E. Clermont, 1 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on procède à un 2d ballotage, et le résultat est comme suit:
M. D. Manchon obtient 9 voix
" E. Paltron, 7 "

En conséquence M. D. Manchon est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un Commissaire de la Halle du Faubourg Trémé.

M. A. Lafargue est annoncé comme candidat.

Le résultat de l'élection est comme suit:
M. A. Lafargue obtient 11 voix
" E. Clermont, 4 "
Bulletin blanc, 1

En conséquence M. A. Lafargue est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un Gardien de la geôle de police. M. E. Planchard est annoncé comme candidat,—MM. Gourdain et Barthe sont nommés vérificateurs.

Le résultat de l'élection est comme suit:
M. E. Planchard obtient 15 voix
" E. Clermont, 1 "

En conséquence M. Planchard est déclaré dûment élu.

M. E. Planchard ayant offert pour sa caution M. Casimir Lacoste, sur motion de M. Dupré il est résolu que le Conseil accepte M. Casimir Lacoste comme caution de M. Edouard Planchard, gardien de la geôle de police et de la maison de travail de cette municipalité.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. A. Durel, donnant les noms de ses cautions.

Sur motion de M. Fabre la résolution suivante est adoptée:

" Résolu que ce Conseil accepte MM. V. Durel, J. B. Dejan, F. M. Forstall, P. Davis, F. Peschier, L. E. Forstall, F. Correjoles, comme cautions (chacun pour la somme de $2,857 14) de M. J. A. Durel, trésorier du département des travaux publics.

Sur motion le Conseil procède à l'élection d'un Médecin de la geôle de police.

MM. C. Turpin, Souterre et D. S. Gans sont annoncés comme candidats.

Le résultat de l'élection est comme suit:
M. C. Turpin obtient 8 voix.
" Souterre 1 "
" D. S. Gans " 7 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des voix, on procède à un second ballotage et le résultat est comme suit:
M. C. Turpin obtient 10 voix.
" D. S. Gans 6 "

En conséquence M. C. Turpin est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un Encanteur.

MM. P. E. Tricou et J. B. Crozat sont annoncés comme candidats.

Le résultat de l'élection est comme suit:
M. Tricou obtient 8 voix.
" Crozat 8 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des voix, on procède à un second ballotage, et le résultat est comme suit:
M. P. E. Tricou obtient 11 voix.
" J. B. Crozat 5 "

En conséquence M. P. E. Tricou est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un Syndic du Bayou St-Jean. MM. J. Kernion, S. N. Cornu et J. Castanedo sont annoncés comme candidats.

Le résultat de l'élection est comme suit:
M. Kernion obtient 10 voix.
" Cornu " 1 "
" Castanedo " 3 "
Bulletins blancs 2 "

En conséquence M. J. Kernion est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du Gardien des épaves.

MM. M. Durel et D. Pintado sont annoncés comme candidats.

Le résultat de l'élection est comme suit:
M. M. Durel obtient 12 voix.
" Pintado " 2 "
Bulletins blancs 2 "

En conséquence M. M. Durel est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un gardien du " Pont d'Arcole. MM. H. Torrès, L. Wiltz jr. et J. O. Guesnon sont annoncés comme candidats.

Le résultat de l'élection est comme suit:
M. Torrès obtient 8 voix.
" Wiltz " 4 "
" Guesnon " 4 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des voix, on procède à un second ballotage. 15 membres étaient presents.

Le résultat est comme suit:
M. Torrès obtient 10 voix.
" Guesnon " 4 "
" Petard " 1 "

En conséquence M. F. Torrès est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du gardien du magasin de dépôt de cette municipalité.

MM. J. B. Jeanbart et J. B. Lambert sont annoncés comme candidats.

Le résultat de l'élection est comme suit:
M. J. B. Jeanbart obtient 3 voix.
" J. B. Lambert " 12 "
" Clermont 1 "

M. Lambert ayant obtenu la majorité des voix est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection de l'horloger de la ville.

MM. Peyrat, R. L. Brace et L. Vignaud sont annoncés comme candidats.

Le résultat de l'élection est comme suit:
M. Peyrat obtient 3 voix.
" Vignaud " 2 "
" Brace " 11 "

En conséquence M. Brace est déclaré dûment élu.

M. Fabre demande que le Conseil procède à viva voce à l'élection de l'imprimeur.

Le président décide que cette motion n'est pas à l'ordre, attendu que l'imprimeur est considéré comme un officier de la Municipalité.

Le Conseil procède donc par la voix du scrutin à la dite élection.

MM. J. Bayon et Magne & Weisse sont candidats.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin, MM. Fabre et Ramos sont nommés vérificateurs.

Le résultat est comme suit:
M. Bayon obtient 8 voix
Magne & Weisse, 8 "

Il n'y a pas d'élection.

M. Duplessis propose de renvoyer la dite élection à lundi prochain. Cette motion est rejetée.

Le Conseil procède à un second ballotage, le résultat est comme suit:
M. Bayon obtient 8 voix
Magne & Weisse, 8 "

Il n'y a pas d'élection.

Le Conseil procède à un troisième ballotage.
M. Bayon obtient 8 voix
Magne & Weisse, 8 "

Il n'y a pas d'élection.

Sur motion de M. Duplessis, ladite élection est renvoyée à lundi prochain.

Et le Conseil procède à l'élection d'un notaire.

M. J. Cuvillier et J. M. Maureau sont annoncés comme candidats

Le résultat est comme suit:
M. Jn. Cuvillier obtient 12 voix
M. J. M. Maureau, 4 "

En conséquence M. Cuvillier est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède à l'élection du commissaire du 1er district

MM. C. A. Roumain, G. Lanaghan, George Heno et G. Bertus sont candidats.

Le résultat de l'élection est comme suit
M. Lanaghan obtient 8 voix
G. Héno, 4 "
G. Bertus, 4 "

M. Derbès informe le Conseil que M. G. Bertus n'est plus candidat.

Au second ballotage, M. Lanaghan obtient 10 voix, M. Heno 5 et M. Pintado 1 voix.

En conséquence M. Lanaghan est déclaré dûment élu commissaire du 1er district.

Lecture est faite des lettres de MM. Victor Jonaroo, J. Soria, M. Garcia et J. P. Godfrey, s'offrant comme candidats aux places de commissaires:

Le Conseil procède à l'élection du commissaire du 2d district.

MM. Birmingham, J. Hernandez et G. Bertus, sont annoncés comme candidats.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin et MM. Shields et Slingerland sont nommés vérificateurs.

Le résultat est comme suit:
M. Birmingham obtient 9 voix
Hernandez, 1 "
G. Bertus, 6 "

Une erreur ayant été commise en comptant les voix, le Conseil procède à un 2d ballotage. MM Fabre et Slingerland sont nommés vérificateurs.

Le résultat est comme suit
M. Birmingham obtient 8 voix
Hernandez, 4 "
G. Bertus, 4 "

Il n'y a pas d'élection.

M. Giquel informe le Conseil que M. Hernandez n'est plus candidat.

Le Conseil procède à un troisième ballotage, et le résultat est comme suit:
M. Birmingham obtient—9 voix.
M. Bertus —6 "
M. Clermont —1 "

En conséquence M. Birmingham est déclaré dûment élu commissaire du 2d district.

Le Conseil procède à l'élection d'un commissaire pour le 3me district.

M. Lanata annonce M. Ed. Lavigne comme candidat.

Le résultat de l'élection est comme suit:
M. E. Lavigne obtient—15 voix.
Bulletin blanc —1 "

En conséquence M. Edouard Lavigne est déclaré dûment élu commissaire du 3me district.

Le Conseil procède à l'élection d'un commissaire pour le 4me district.

MM. V. Jonaroo, G. Bertus, E. Rousset, Armand Dejan et Fazende sont annoncés comme candidats.—MM. Fabre et Duplessis sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:
M. G. Bertus obtient—3 voix.
M. A. Dejan —5 "
M. Fazende —8 "

Il n'y a pas d'élection.—On procède à un 2d ballotage; le résultat est comme suit:
M. G. Bertus obtient—2 voix.
M. A. Dejan —5 "
M. Fazende —9 "

En conséquence M. Fazende est déclaré dûment élu commissaire du 4me district.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un commissaire pour le 5me district.

MM. P. H. Huard, Fx. Lambert, B. Semilien, S. Andry, J. Hernandez sont annoncés comme candidats.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:
M. P. H. Huard obtient—9 voix.
M. Lambert —1 "
M. S. Andry —2 "
M. J. Hernandez —4 "

En conséquence M. P. H. Huard est déclaré dûment élu commissaire du 5me district.

Le Conseil procède à l'élection du commissaire du 6me district.

MM. Théodore Brauns et P. B. Rocca sont candidats.

Le résultat est comme suit:
M. Brauns obtient—12 voix.
M. Dejan — 4 "

En conséquence M. Brauns est déclaré dûment élu commissaire du 6me district.

Le Conseil procède à l'élection d'un commissaire pour le 7me district.

MM. F. Renecke, J. W. Hart, J. B. Coulter, B. Morantès, E. Delazzery, L. Vino et C. de Armas sont annoncés comme candidats.

MM. Dupré et Derbès sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:
M. Renecke obtient—3 voix.
M. Coulter —2 "
M. Morantès —1 "
M. Delazzery —4 "
M. De Armas —6 "

Il n'y a pas d'élection. On procède à un 2d ballotage, et le résultat est comme suit:
M. Renecke obtient—2 voix.
M. Coulter —2 "
M. Morantès —3 "
M. Delazzery —3 "
M. De Armas —6 "

Il n'y a pas d'élection. On procède à un 3me ballotage qui donne le résultat suivant:
M. Renecke obtient—3 voix.
M. Coulter —1 "
M. Morantès —2 "
M. Delazzery —3 "
M. De Armas —7 "

Il n'y a pas d'élection. On procède à un 4me ballotage qui donne le résultat suivant:
M. Renecke obtient—3 voix.
M. Coulter —3 "
M. Delazzery —2 "
M. De Armas —8 "

Il n'y a pas d'élection. On procède à un 5me ballotage, et le résultat est comme suit:
M. Renecke obtient—2 voix.
M. Delazzery —4 "
M. De Armas —10 "

En conséquence M. De Armas est déclaré dûment élu commissaire du 7me district.

Sur motion le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le 24 courant, à 6 heures P. M. précises.

EMILE WILTZ, Secrétaire.

☞ VENTE PAR LE SHERIF.—Les spéculateurs et capitalistes sont invités à se rappeler que c'est, vendredi, le 21 mai courant, que se vend ce beau magasin, No 4, rue de la Vieille-Levée, bâti sur un terrain faisant face aux deux rues de la Vieille-Levée et Dorsière.—Conditions avantageuses. (Voir les annonces judiciaires.)
19mai—3f

☞ Le navire MOZART, capitaine Lewis, de Marseille, débarque son chargement à la première Municipalité. Les consignataires sont priés de retirer leur permis de la Douane, sous cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics.
L. H. GALE,
20 mai 93, Commune

☞ La barque FRANCES BURR, capitaine Coffin, venant de New-York, est maintenant en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de retirer leurs marchandises de dessus la levée, où autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
JOHN O. WOODRUFF & Co.
20 mai 60, Camp

WHISKEY—150 barils, rectifié, à vendre par
1mai W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Yacht, Crane, pr Galveston.
Rizzo, Hanson, pr Boston.
Barque John Parker, Cummings, pr Liverpool.
New York, Royce, pr Cork et un marché.
Brick Hamlet, Robinson, pr Tampico.
Hallowell, Darling, pr Tampico.
Goélette Henry Middleton, Stein, pr Charleston.
Minerva, Davis, pr New York.
Catharine H Bacon, Sparrow, pr Brasos.
Abby Norton, Cornish, pr Savannah.
North Carolina, Sheridan, pr Brasos.
Yucatan, Davison, pr Savannah.
Signet, Wood, pr Tampico.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Eudora, Wilcox, de Vera Cruz.
Elisha Dennison, ——, de Vera Cruz.
Michigan, Mason, du Havre.
Barque Edwin, Wales, de Liverpool.
M W Brett, Trundy, de Rio Janeiro.
Brick Salvadora, Block, de la Havane.
Argo, Curtis, de Boston.
Goélette Uncle Bill, Miller, de Galveston.
H S Lanfear, Lanfear, de Brasos.
Margaret Ann, ——, à la pointe.
Octavia, Knowles, d'Apalachicola.
Marmion, Black, d'Apalachicola.
Watchman, Winslow, de Vera Cruz.
White Wing, Warfield, du Lac Pontchartrain
Gratitude, Dailey, de Brasos.
Elmyra, Rogers, ——, de Brasos.
European, Brower, de Matagorda.
Highlander, Baker, de Nueces.
Cora, Winslow, de Brasos.
Margaret Ann, West, de Vera Cruz.
Lone Star, Miner, de Rio Grande.
H S Scranton, ——, de Brasos.
Elizabeth, Vest, de Vera Cruz.
Palmyra, Baker, de Vera Cruz.
Steamers Creole, Wood, de Mobile.
Sam Dale, Crump, de Millikens Bend.
F M Streck, Streck, de Labourche.
St-Helena, McGowen, de St Martinville.
John Hancock, Hand, de Cincinnati.
Chas Carroll, Fletcher, de Cincinnati.
Rainbow, Senack, du Bayou Sara.

MEMORANDA.

La barque Mary et les goëlettes Gen Worth et Exit, partis de ce port, sont arrivés à Brasos Santiago, le 14 du courant.

Au bas du fleuve et montant:

Navire Henry, Pratt, de Vera Cruz, avec des volontaires.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

[illegible]

Propriété de valeur dans la Première Municipalité, à vendre.

LA belle [illegible] en briques, à étages, située rue des Remparts, No. 14, ayant de vastes appartements, [illegible], écuries, remise [illegible]. Le terrain mesure 35 pieds de face sur 100 pieds de profondeur. Pour les conditions, s'adresser à DARBY & TREMOULET,
21 mai—1 21 Vieille Levée

PERDU OU VOLÉ.—Avant hier, 18 [illegible], vers 4 heures du soir, un chien [illegible] couleur [illegible], poitrail blanc, [illegible] derrière, ayant un collier de peau avec une plaque de cuivre. Il répond au nom de Medor. Une récompense libérale sera donnée à qui le ramènera au soussigné
J. A. FONTENETTE,
21 mai—3 Encoignure Toulouse et Dauphine

PERDU par le soussigné, dimanche soir 16 mai courant, un check de [illegible] No 1786, tiré par la Banque de Mobile sur la Banque de la Nouvelle Orléans, daté du 14 mai 1847, payable à MM. Brown et Bayne ou ordre.
JOHN BROWN.
21mai—3teo9 de la maison Brown et Bayne

Demande d'une Negresse.

ON désire acheter une négresse de 12 à 15 ans, parlant le français et l'anglais, intelligente et vive, et pleinement garantie. S'adresser chez
21 mai—3 M. LELIEVRE, rue Royale

ORGANDIES & BALZORINES.

SIX caisses nouveau genre et très élégant, qu'on peut vendre au dessous du prix d'importation, à cause de l'époque avancée de la saison.
P. & E. REILLY,
21mai—3t Encoig. des rues Royale et Canal

Vins, Vins, Vins!

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille, [illegible] que l'on vendra [illegible] à l'acheteur payant les [illegible]
H. DE GOER ET RIFFARD.
21 mai 21 Magasins

CACAO de Guayaquil [illegible] du brick Salvadora [illegible]
21 mai [illegible]

CHAPEAUX CIREL [illegible]
FROST & CO.
21 mai 10 Magasins.

PANTOUFLES [illegible]
FROST & CO.
21 mai 10 Magasins.

CAFÉ—60 sacs café, en débarquement du Salvadora, venant de la Havane, à vendre par
J. M CABALLERO,
21mai 32, Vieille Levée.

SUCRE—64 caisses de la Havane, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par
J. M. CABALLERO.
21mai 32, Vieille Levée

SUCRE—225 caisses Havane, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par
21 mai L. CANTIN, 42, Gravier

SUCRE HAVANE—30 caisses, blanc, florete et jaune, à vendre par L. CANTIN,
21 mai 42, Gravier.

TABAC DE CUBA—100 balles pour cigares et tripes, à vendre par L. CANTIN,
21 mai 42, Gravier

TABAC—350 balles de Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
21 mai L. CANTIN, 42, Gravier

INDIGO—2 surons Guatemala, à vendre par
21 mai L. CANTIN, 42, Gravier

SPARADRAP très frais en paquets de 5, de 10 et 20 vardes à vendre en gros par H. BONNABEL
21 mai Droguiste 37, rue Tchoupitoulas

VERMIFUGE [illegible] est préparé à la Nlle-Orléans depuis tantot vingt ans. Son emploi est facile et son succès assuré. A vendre par
H. BONNABEL,
21 mai Pharmacien, 37, rue Tchoupitoulas

FEBRIFUGE INFAILLIBLE.—Cette préparation est employée avec le plus grand succès depuis plus de vingt ans dans la Nouvelle-Orléans qu'ailleurs, et elle n'a jamais manqué son effet quand la direction qui l'accompagne a été strictement suivie. A vendre par
H. BONNABEL, Pharmacien,
21mai 37, rue Tchoupitoulas.

DANS L'INTERET DES DAMES.

REDUCTION DES PRIX.

Michael Kernan, No 30, rue de Chartres, désirant réduire son immense stock de *belles marchandises d'été*, avant de partir pour France, prévient les dames, qu'à partir de lundi 17 mai, pendant le reste de la saison, il vendra ses marchandises à 20 pour 100 au dessous de ses anciens prix.

Il vient de recevoir quelques nouveautés, consistant en écharpes, châles, dentelles, mantilles, visites, broderies, &c 20mai—6f

PENDANT mon absence de cet Etat, M. Edward Barnett est mon chargé de procuration.
20mai—3ten1q GEORGE DAVIS

SUCRE RAFFINÉ de Boston—300 caisses et barils.
POIVRE—150 sacs.
MAQUEREAUX—150 barils no 3.
THÉ—300 paquets.
SACS EN PITRE—10,000, 2 1/2 boisseaux.
vendre par NORCROSS & FOSDICK
20 mai 40, Gravier

EN débarquement du navire Mozart, de Marseille,
150 barriques vin Bergasse.
150 paniers huile d'olive, de Plagniol, 24 onces.
50 caisses eau fleur d'oranger, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
20 mai 17 et 19 St-Louis

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
50 barriques vin de Bergasse, 1re marque,
70 paniers d'huile Plagnol, grande bouteille,
30 do do do demi bouteille,
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
150 mille bouchons pointus.
N. DUDOUYT,
20mai 13, Toulouse, entre Chartres et Royale

MOUCHOIRS coton—20 caisses mouchoirs à bas prix, d'un joli genre, venant d'être reçus et à vendre par DE FOREST & Co,
20 mai 20, Douane

DENIMS, étoffes rayées pour marine, et coutil, de diverses qualités, à vendre par
20 mai DE FOREST & Co, 20, Douane

INDIENNES—Récemment reçu un lot d'indiennes américaines, d'un genre et d'une qualité convenables aux marchés mexicains, à vendre par
20 mai DE FOREST & Co, 20, Douane

BOUTEILLES—En paniers de 144 et 100, de la contenance de 22 à 24 onces, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
F. BERCIER & Co,
20 mai 54, Vieille Levée

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c.

EN débarquement du navire Charles Carroll, et en magasin:
4000 gallons excellente huile de baleine, blanche et pour l'hiver,
6000 gallons huile de baleine, blanche et raffinée,
60 barils excellente huile de graisse,
50 barils bonne huile de lin, de Cincinnati,
100 barils huile brune, pour tanneurs,
50 barils esprit de térébenthine,
400 caisses blanc de baleine, New Bedford,
200 do idem soleil, marque Kendall,
160 do chandelles star, 100 du amidon,
1000 do savon, No 1 et de famille, marques diverses,
300 caisses raisins frais, 400 demi do idem,
300 boîtes de 6 livres the, poudre à canon, 100 jeux baquets peints, 200 caisses morue, 50 quarts barils maquereaux et saumon, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
23 avril 8, Nile-Levée

CONSERVES ALIMENTAIRES.

LE soussigné offre à vendre un grand assortiment de conserves de St Louis, reçu tout récemment:
Pâtés de bécassines, dito de bécasses;
Do de sarcelles, dito de pluviers;
Do canards sauvages, dito de chevreuil;
Galantine de volaille, dito de dinde;
Pâtés de dinde sauvage;
Soupes à la julienne;
Carbonnades aux mourilles;
Consommés au naturel; Saucisses do do
Bœuf bouilli, veau rôti; Asperges au naturel;
Veau à la gelée, veau rôti; Lait au naturel;
Mourilles au naturel;
Fricandeaux aux mourilles;
Bœuf en daube, pieds de cochons farcis, &c.
PERBOS,
17 mai Encoignure Royale et Dumaine.

A VENDRE pour cause de départ; une propriété située au Bayou St-Jean, d'une contenance de trente-deux arpents de superficie, ayant maison de maître, cases à nègres, écuries, [illegible]

[illegible]

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La Compagnie montera à cheval, Dimanche prochain, 23 du courant, pour une revue d'inspection, et se réunira à 8 heures précises du matin sur la Place d'Armes.

Par ordre du Capitaine,
CONSTANT BACON.
19 mai Mt. des Logis Chef.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

Revista de Inspeccion.

La compañia tomará las armas y se reunirá en paraje acostumbrado, el domingo 23 del corriente, á las 7 1/2 en punto de la mañana, con uniforme de verano.

De orden del Capitan,
M. BORDAS, Sargento 1o.

CAZADORES DE ORLEANS.

Revista de Inspeccion.

La compañia tomará las armas el domingo 23 del corriente, á las ocho en punto de la mañana: casaca de paño y pantalon blanco; la reunion en el paraje acostumbrado. Se recomienda la puntualidad y asistencia.

Nueva-Orleans, 17 mayo de 1847.
De orden del Capitan,
JUAN J. RICO, sarg. 1o.

Chemin de fer du golfe du Mexique.

LES chars voyagent, comme suit, entre le dépôt dans la rue des Bons-Enfans 3me Municipalité, et l'habitation Proctor près du lac Borgne,—distance 25 milles: prix de passage 50 cents, enfans 25 cents.

PENDANT LA SEMAINE, EXCEPTÉ LE SAMEDI.	Départ de la ville,	à 9 A. M.
	Retour	à 3 P. M.
	Départ	à 4 1/2 P. M.
LE SAMEDI ET LE DIMANCHE	Départ de la ville	à 6 1/2 A. M.
	Retour	à 11 A. M.
	Départ	à midi.
	Retour	à 6 P. M.
	Départ	à 6 1/2 P. M.

Les omnibus de M. Hoey partent du chemin de fer situé au haut de la rue Frontance, parcourent les rues du Camp, Canal (à la demi-heure d'avance) et Royale, et arrivent au dépôt à temps pour se rencontrer avec les chars de Rail Road—Prix du passage, 10 cents.

Le samedi et le dimanche M. Mel. Garcia de la Nouvelle-Orléans, tiendra une table bien servie et bien pourvue, pour déjeuners et dîners, au Bayou L'Ours, à quatre milles du Lac Borgne.

M. Trim a un omnibus qui voyage tous les jours du Bayou L'Ours au Lac Borgne, et le samedi et le dimanche le ramène les voyageurs en temps pour prendre les chars de retour à 3 heures 3/4 de l'après midi. M. et Mme Trim tiennent auberge au lac. 3mai—2m1ps

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No UN.
Séance du 17 mai 1847.

RÉSOLU que le maire est et demeure autorisé à donner avis public que des propositions cachetées seront reçues jusqu'à lundi prochain, pour la construction d'un pont sur le canal Carondelet, en face de la rue Marais, et semblable à celui qui se trouve en face de la rue Claiborne, à l'exception de la maison qui est sur ce pont.
(Signé) JOSEPH GENOIS, Recorder.
Approuvé le 19 mai 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
21 mai A. MAZUREAU, Secrétaire.

Avis Maçonique.

LE nouveau Temple Maçonique, encoignure des rues Baronne et Perdido sera dédié, avec les cérémonies d'usage, lundi 31 mai 1847.

Tous les Maçons réguliers sont invités à assister à cette solennité, dont un programme sera publié en temps convenable.
A. J. WILLIAMS } Comité
6mai—tlj W. H. HOWARD } d'arrangement.

LOUIS DELETRA, ex député officier naval de la douane, a l'honneur d'informer ses amis et les négociants (importateurs en général) qu'il a ouvert, rue de la Douane, encoignure Conti, et en face de la Douane, un bureau de courtage et d'agence maritime et commerciale où il se chargera de tous les [illegible] marchandises d'importation, entrées de drawbacks, d'emmagasinage &c. entrées et expéditions de navires, réglements de réclamations avariées &c. L'expérience qu'il a acquise pendant près de dix années consécutives d'emploi à la douane lui assurerait, il ose l'espérer, le patronage de cette grande communauté commerciale, et il s'engage à justifier la confiance des personnes qui l'emploieront. 7 mai—3m

AVIS aux acheteurs de marchandises sèches, toiles cirées, tapis, toiles, transparents, &c.

Les soussignés, ayant l'intention de se retirer de l'abandonner le commerce, vendront à partir du 1er juin jusqu'au 1er juillet 1847, toutes les articles de leur commerce, à un escompte de 15 pour cent sur leurs prix réguliers.

Ils espèrent que leurs amis profiteront promptement d'une pareille occasion.
DAMERON, THOMPSON & Co,
14 mai 26, Chartres et 27, Douane

A VENDRE:

UN LOT de Terre situé rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant 60 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 120 pieds de profondeur. Il existe sur ce lot une Maison portant le No. 147, et une cuisine, &c. &c.

Pour les conditions, s'adresser au No. 35, rue Dauphine. [illegible]

CHANGE sur Paris à vue, ou à courts jours de vue, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
[illegible] J. WILBIEN, 3e Passage de la Bourse

Vente par cessation de commerce.

UN fond de serrurier mécanicien, rue Condé No 53. Cet établissement est fondé depuis cinq ans et il y a une forte clientelle. Cette maison est parfaitement outillée, et approvisionnée de toute espèce d'objets ayant rapport à la partie.

S'adresser pour les conditions à M. PIGNÉ dans le dit établissement. 19 mai—3t

Dr. A. JOUBERT

MEDECIN de la faculté de Montpellier, ex chirurgien major de la frégate le Gomer, ex chef du service médical des hôpitaux de St Martin, de Marie Galante et des Saintes antilles françaises, a l'honneur d'informer le public qu'il est autorisé à exercer sa profession dans la Nouvelle Orléans pour exercer sa profession.

Encoignure Royale et Toulouse, entrée rue Toulouse, No 63.

Références: MM. A [illegible] Royale; F. Thomas [illegible]; F. F. [illegible]; chirurgien en chef de l'hôpital de Pointe-à-[illegible].
14mai—1m

Hotel de la Passe Christiane.

CETTE belle résidence, située sur le bord de la mer, et ainsi que ces dépendances, sera complétement reparée et les provisions en seront toutes renouvelées.

Les propriétaires actuels feront tous leurs efforts pour soutenir la haute réputation dont cet établissement a joui pendant deux ans, ils espèrent satisfaire tous ceux qui voudront bien les patroner.

L'on recevra les visiteurs le 15 juin prochain. Les familles qui désirent s'assurer des chambres, peuvent s'adresser à E. H. MONTGOMERY, Agent des propriétaires,
18 mai—1m. 8, rue du Canal

A louer a la Baie St-Louis.

ON désire louer pour la saison, une maison de maître convenable pour une famille, cette maison est à deux milles et demie de l'hôtel; il y a un wharf et une cabane à bains, les bains y sont très propres et bons. On trouvera sur l'habitation du lait à discrétion et de la bonne eau, des fruits et des legumes de toute sorte. S'adresser pour le prix chez Mme DUBALEN,
18 mai—4 156 rue Royale

VENTE EN LIQUIDATION.

LOISON & SILVESTRE—No. 67, rue de Chartres, désirant clore entièrement leur stock d'habillemens pour la fin de juin, vendront à des prix très réduits, ce qui leur reste, savoir:
Redingotes merinos français, à $ 10;
Habits " " à " 10;
Sacks, " " à " 10;
Pantalons, " " à " 4;
Habits et sacks en fil, " 2 50;
Foulards et mouchoirs de batiste, cravates, taffetas et soie fantaisie;
Gants fils d'Ecosse et soie, chaussettes coton écru;
Chemises de peau en coton, mérinos et soie; Caleçons, " "
Chemises blanches, fines à très bas prix;
Mérinos en pièces, figure et uni; coutil blanc pour pantalons;
Parapluies soie et coton; draps noirs et satins pour pantalons, 18 mai

AYANT pris mon fils pour mon associé, je continuerai les affaires à la commission, sous la raison de Th. Bailly Blanchard & Co.
18mai TH. BAILLY BLANCHARD.

Chapeaux paille de riz.

REÇU en consignation une caisse chapeaux paille de riz non montés, à vendre en gros à un prix modéré, par B. PIFFET.
12mai 50, rue de Chartres

A VENDRE, en débarquement du Brick Pionier venant de Bordeaux,
30 Caisses Cerises à l'eau-de-vie;
18 Barils Vinaigre de vin blanc, par
12m NUMA LACOSTE, 103, Rue Royale.

DAMES-JEANNES françaises
500 Dames-Jeannes de 5 gallons, en débarquement du navire South Carolina, à vendre par
18m NUMA LACOSTE, 103, Rue Royale.

SAUCISSONS DE LYON—6 barils saucissons de Lyon, en débarquement du navire Taglioni, capitaine Rogers, venant du Havre, à vendre par
NUMA LACOSTE,
29av 103, rue Royale

FARINE de mais—500 barils, de H. Rollings, extra jaune, en débarquement du vapeur Queen of the West; à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
18mai 60, Camp.

Papiers convenables pour les marchés Mexicains.

80 balles papier Florette,
18 caisses papier à lettre,
A vendre en entrepôt par
BERTRAND & SIMON,
29av Encoignure Royale & Bienville.

VANILLE—5 caisses vanille, en débarquement de la goëlette Orégon, de Tampico, et à vendre par BERTRAND & SIMON,
5mai Encoignure Royale et Bienville.

AU GRAND RABAIS!

GRANDE ET NOUVELLE REDUCTION DE PRIX! LIQUIDATION POSITIVE POUR CAUSE DE DÉPART.

LES soussignés, désirant liquider immédiatement, informent respectueusement le public, qu'à partir d'aujourd'hui, lundi 17 mai 1847, ils feront une nouvelle et grande reduction dans les prix de leurs marchandises, qui consistent principalement en toiles d'Irlande de toutes les qualités, platilles, bretagnes, cotonnades, jaconats, mousselines unies, à carreaux; parapluies de toutes grandeurs, organdies, baréges et un grand nombre d'autres articles.
L. VALLEE & CO.,
Encoignure Dumaine et Royale.
do Conti et Bourbon,
do Camp et Poydras.
Magasins à louer et installations à vendre.
17 mai

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Robert Parker, California et James [illegible]

[illegible]

☞ LE BAUME DE COLOMBIE, D'OLDRIGHT, non seulement restitue la chevelure, mais lui donne une souplesse et un lustre de la plus belle apparence.

TEINTURE INDIENNE POUR LES CHEVEUX.—Cette teinture est sans contredit la plus belle découverte chimique des temps modernes; elle colore les cheveux, et purge la tête de toute espèce de pellicules. Les cheveux rouges ou gris deviendront d'un beau noir après une seule application. Il faut l'appliquer pendant la nuit lorsque la tête repose sur l'oreiller.

Ces articles sont vendus par Comstock & Co, 59, rue Poydras, au dépôt du Sud, du remède magique.

RENOVATEUR DES CHEVEUX, DE JONES.

☞ Personne ne doute qu'en excitant les racines et la peau de la tête, une belle chevelure ne puisse être produite. Lorsque les racines sont en vigueur, un résidu de peau morte s'échappe de la tête et les cheveux deviennent d'un beau lisse. Ainsi lorsque les racines sont légèrement prises, rien ne peut empêcher la croissance d'une superbe chevelure.

Le Rénovateur de Jones produit les effets que nous avons énumérés ci-dessus. Nous prions ceux qui doutent de lire le certificat ci-dessous d'une personne respectable:

(Du New-York Sun, décembre 1845.)

Un de nos jeunes amis, demeurant rue Bleeker et bien connu dans Wall Street, fut attaqué d'une fièvre; les cheveux du couronnement de la tête sèche rent, ceux des côtés de la tête devinrent secs et remplis de peaux mortes. Par l'usage du Rénovateur de Jones, il possède maintenant une superbe chevelure.

TEINTURE MAURE POUR LES CHEVEUX.

Pour teindre les cheveux rouges, gris ou autres couleurs sans teindre ou endommager la peau, à vendre au dépôt de DALLEY, No 151, Chartres.
10 mai

VINS pour familles—25 barriques en débarquement du brick Pionier venant de Bordeaux, vendre par AUGUSTE MOLIER,
12 mai—6 No.90 St-Louis.

VIN BLANC—21 demi barriques en débarquement du brik Pionier venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
12 mai—6 No. 90, St-Louis.

VIN DE CATALOGNE—300 pipes à vendre par AUGUSTE MOLIER,
12mai—6 No 90, St-Louis.

SOCIETE.—Les soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison de HENRY TETE & CO pour l'entreprise de tous genres d'affaires en commission.
HENRY TETE.
1 mai—1m A. VERLOIN DE GRUY.

Bureau de Placement

POUR LES PERSONNES DES DEUX SEXES.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a transféré son bureau, rue Ste Anne, encoignure Condé, à côté du Cosmopolite Exchange. Il espère par ses soins et son exactitude mériter la confiance du public.

Les personnes qui auront des travaux de quelle nature que ce soit à faire exécuter, tels que—copies, nettoyages de maisons, confections de toute espèce d'effets, d'habillemens, lingerie, broderie, &c. peuvent s'adresser au bureau ou leurs demandes seront remplies avec célérité, soins et au plus bas prix possibles, toujours établis à l'avance.
1mai—1f L. CATOIR.

MME MAUGEY née Dezeveaux, sage femme, reçue par la faculté de médecine de Paris et de la Nouvelle Orléans, a l'honneur de prévenir les Dames de sa clientèle, et le public en général, qu'à dater de ce jour, 1er mai, sa maison d'accouchement est actuellement rue Royale, No 149, entre Toulouse et St Louis. Des chambres convenables y sont disposées afin de recevoir des Dames pensionnaires et qui désireraient au besoin y faire leurs couches. Mme Maugey soigne, vaxine, et donne ses soins à toutes les maladies des dames et enfants.
1ermai—2m

TABAC à priser de toutes qualités telle que—A la rose, Maccaouba, Scott, Irlandais, &c. En débarquement et à vendre par H. Bonnabel, Pharmacien, rue Tchoupitoulas et Natchez. 1mai

TOURNIQUETS dits de Campagne, aiguilles de chirurgien, trousses, instruments pour accoucheurs, appareils à fractures, pompes à estomac, appareils à ventouses, trocarts, scarificateurs, seringues de toutes grandeurs, à vis et sans boite &c. &c. maintenant dans le port, à vendre par
H. BONNABEL, Pharmacien
1mai Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

SANGSUES—Quelques milliers reçues depuis quelques jours et à vendre par
H. BONNABEL,
8mai Coin Natchez et Tchoupitoulas

JUS DE CITRON FRAIS ET PUR, dernièrement reçu et à vendre en gros et en détail, par
H. BONNABEL, droguiste.
14 mai 37, rue Tchoupitoulas

VERRERIE blanche, noire et verte.
Bocaux à tabac, [illegible], couvert en verre et de toute grandeur.
Bocaux dits à teinture, de toute grandeur,
do do do à espèces do.
Bouteilles, forme vin de Madère et Porter,
do blanches de toute grandeur.
Un grand assortiment de fioles blanches et vertes de toute forme et grandeur, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, 37 Tchoupitoulas.
14 mai Encoignure Natchez

HUILE DE LIN—10 barils huile de lin, première qualité, en débarquement du vapeur Gov Jones, à vendre par D. LANATA,
15 mai 9 rue Jefferson

COGNAC AU DRAWBACK—10 demi pipes cognac quatrième preuve marque A. Dussaut Jne en débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux, ayant droit au drawback, à vendre par
15 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

SAUCISSONS DE GENES ET DE BOLOGNE.—4 caisses, à vendre en gros et en détail, par
15 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

VIN HAUT SAUTERNE—250 caisses vieux haut Sauterne, bouteilles étiquetées, à vendre par
15 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

VIN rouge en barriques—120 barriques vin rouge, diverses qualités; 50 barils vin rouge Medoc, en magasin, et à vendre par
6av CH. DUFOUR, 11, Conti

A vendre par le soussigné, en débarquement de navires Robert Parker & California, venant de Bordeaux
160 barriques vin rouge diverses qualités,
156 demi barriques et tierçons vin blanc,
250 caisses vin rouge. G. M. LUCAS
27av—13f 20, Bienville.

MAQUEREAUX—300 barils du Sud, No 3
100 do N. S. do
300 1/2 et fines, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
17av 40, Gravier

GRAINES FRAICHES.—Par le Memphis, de New York, un grand assortiment de graines pour les semailles de printemps, betteraves, haricots choux, carottes, laitues, persil, navets, etc
1 mai W. DINN, 11 Commune

BOIS D'ARC, ORANGER OSAGE—Reçu 40 livres graines de bois d'arc, le meilleur bois pour baies. Les épines de ces bois sont si fortes que le bétail ne peut les traverser. En trois ans, la haie est très fournie. W. DINN,
1 mai 11 Commune

EAU DE VIE de la Rochelle
5 demi pipes Cognac, 4e preuve, John Durand & Co.
10 quarts pipes do do do
à vendre au débarquement du Pionier, par
8 mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

SUCRE Havane—102 caisses, en débarquement du brick Orleans, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
8 mai 32, Vieille Levée.

JALAP—36 balles en débarquement du brick Ajalachicola, venant de Tampico, à vendre par
J. M. CABALLERO,
7 mai 32, Vieille Levée

INDIGO—Guatemala, à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO,
4 mai 32, Vieille Levée

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures marques de cigares de la Havane, constamment en vente par J. M. CABALLERO,
4 mai 32, Vieille Levée

CIGARES HAVANE—En débarquement des bricks T. Street et Titi, 54,250 de qualités assorties, J. M. CABALLERO,
4 mai 32, Vieille Levée.

CIGARES Principe.—114,250, en débarquement du brick Helen, à vendre par
J. M. CABALLERO
6mai 32, Vieille Levée.

GOMME COPALE—6 balles en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
4 mai 32, Vieille Levée.

CHANDELLES de l'Etoile—150 caisses en débarquement du vapeur Pontiac, à vendre par
14 mai W. H. SIMMONS, 44, Poydras

WHISKEY—250 barils rectifié en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,
14 mai 44, Poydras.

GRAISSE & WHISKEY 5 barils graisse No. 2; 14 barils vieux Whiskey Monongahela, à vendre pour clore une facture par
14 mai W. H. SIMMONS, 44, Poydras

BOTTES, Souliers et Brodequins—72 caisses, actuellement en débarquement de la barque John Benson, et à vendre par
C W DUNBAR,
8mai 38, rue de la Douane

HUILE Plagniol et Marcelin Bec—200 paniers de 12 bouteilles et 24 demi bleu, en magasin et à vendre par NUMA LACOSTE,
1er mai 103, rue Royale.

AUX HABITANS, &c.

CHAUX de Thomaston,
Ciment Romain et hydraulique;
Plâtre de Paris; Poil à plâtre;
Poussière de marbre;
Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacola;
Chaux pour sucre en boucauts et barils;
A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co,
12nov 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité

FOIN—150 balles du Nord, en débarquement de la barque Tecumseh, à vendre par
J W STANTON,
29 av coin Magasins et Lafayette

CIGARES.—70,000 cigares Millar, en débarquement de la barque Catharine de la Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
26av 11 & 15, St Louis,

Cotonnade française bleue, unie.

LES soussignés ayant reçu dix balles de cotonnade supérieure, invite les personnes qui ont besoin de cet article à venir l'examiner.
H DE GOER & RIFFARD
23 mars 21 Magasins

100 VIEUX WHISKEY.
Barils "old reserved whiskey,
50 barils vieux Monongahela,
10 do vieux Bourbon,
En magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
5 avril 11, Conti.

100 VIEUX VINS EN CAISSES.
Caisses Lafitte, Margaux et Gruau Larose
50 caisses Chambertin,
30 do Hermitage blanc,
45 do vieux Sauterne 1822,
En magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
6 avril 11, Conti.

COUTILS FRANÇAIS—10 balles coutil dernièrement reçues, à vendre par CHS. DUFOUR,
6avril 11, Conti.

SANGSUES—3 caisses grandes sangsues espagnoles reçues par le brick Orleans, de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS,
12 mai 44 Poydras

PATE DE GOUYAVE—[illegible] à vendre par
11 mai [illegible] 44, Poydras

TABAC [illegible]

[illegible]

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 16 avril 1847.

LES actionnaires de cette institution sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir au Bureau de la Banque samedi, 22 mai prochain, de dix heures A. M. à 3 heures P. M., à l'effet d'élire trois directeurs [illegible] conformément à la troisième section d'un acte de la législature, approuvé le 6 avril 1847, intitulé "Acte à l'effet de mettre l'Etat à l'abri des pertes qui pourraient résulter des bons de l'Etat émis en faveur des banques hypothécaires.
S GALLY,
17 av—6lj Président du bureau des commissaires

☞ Les actionnaires dont les noms suivent, seront soutenus comme candidats aux places de directeurs de la Banque des Citoyens, à l'élection qui doit avoir lieu le 22 courant.
A. B. ROMAN,
JAMES ROBB,
ARNOLD BODIN.
11 mai—12

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. A. B. ROMAN n'est point candidat à la place de directeur de la Banque des Citoyens.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qu'en vertu de la 3me section d'un acte intitulé "Acte à l'effet de mettre l'Etat à l'abri des pertes qui pourraient résulter des bons de l'Etat émis en faveur des Banques hypothécaires", et approuvé le 6 courant, une assemblée des dits actionnaires aura lieu en la maison de Banque, le samedi 22 de mai prochain à dix (10) heures du matin, à l'effet d'élire parmi eux trois Directeurs.
Banque des Citoyens,
Nouvelle-Orleans, le 16 avril 1847.
17av—6 en35j V ALLAIN Président

☞ Les actionnaires dont les noms suivent, seront soutenus comme candidats aux places de directeurs de l'Association Consolidée, à l'élection qui doit avoir lieu le 22 courant:
CHARLES DERBIGNY,
ALEXANDRE LESSEPS,
13 mai—j22 JULES LAVERGNE,

☞ Les actionnaires dont les noms suivent, seront soutenus comme candidats aux places de directeurs de l'Association Consolidée, à l'élection qui doit avoir lieu le 22 mai courant
CHARLES DERBIGNY,
EVARISTE BLANC,
13 m—9f ALEXANDRE LESSEPS.

Terres dans la paroisse Concordia.

SECTIONS fractionnelles, Nos 11, 12 et 13 dans le township No 4 Nord, rangée No 8, contenant ensemble 505 08|100 acres.

Sections fractionnelles, Nos 7, 8, 9 et 10 dans les mêmes township et rangée, contenant ensemble 676 33|100 acres.

Sections fractionnelles Nos 20 et 21, dans le township No 3 Nord, rangée No 8 Est, contenant ensemble 350 68|100 acres.

Section No 18, dans le township No 6 Nord, rangée No 9 Est, contenant 273 [illegible]|100 acres.

La moitié indivise, partie ou moitié des sections fractionnelles Nos 1, 2 et 10, dans le township No 6 Nord, rangée No 9 Est, contenant ensemble 1,190 [illegible]|100 acres ensemble avec tous les droits, privilèges, coutumes, chemins, servitudes et appartenances sur les dites terres qui lui appartiennent ou en dépendent de quelque façon que ce soit.

La moitié indivise, partie ou moitié des sections fractionnelles, Nos 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 et 50 dans le township No 6 Nord, rangée No 9 Est, contenant par estimation 3,817 acres 36|100.

La moitié Est du quartier Sud-Ouest de la section No 43 dans le township No 9 Nord, rangée No 10 Est contenant 80 acres.

La moitié du quartier Nord-Ouest de la section No 44, dans le township No 9 Nord, rangée No 10 Est contenant 80 acres, ensemble avec tous les droits privilèges, coutumes, chemins, servitudes et appartenances sur les dites terres, qui lui appartiennent ou en dépendent de quelque façon que ce soit.

Les terres ci dessus sont à vendre. On peut en voir le plan chez HEPBURN & TURPIN,
27 avril—1m 21 Vieille Levée

LOUIS DUPIERRIS invite ses amis et connaissances qui désirent de ferreau ou du fumier, de s'adresser chez MM. Maury frères, forgerons, en coignure Bourgogne et Hôpital.

DEPOT: Rue Annette, entre Urquhart et Moralès
27av—1m

INSTITUTION, rue Royale, No 341.

D'APRES nombreuses sollicitations M. Malavergne dont on connait l'habileté et le savoir, s'est entendue à fonder un établissement en ville. Les cours commencent à neuf heures du matin et se continuent jusqu'à trois ou six heures du soir, à la volonté des parents.

Prix—$4, 6, 8 ou 10, selon l'âge.
M. GUILMETTE,
4 mai Professeur d'Anglais.

A VENDRE.

DEUX propriétés très bien situées dans la 1ere Municipalité, savoir: Une très bonne maison, rue des Remparts, entre les rues Ste Anne et Orléans, face à la place du Cirque dite Congo, sous le No. 174, construite entre poteaux, la maison et cuisine, couvertes en ardoises, toujours très bien louée, sur un terrain mesurant 48 pieds 7 pouces 2 lignes face à la rue des Remparts, sur 50 pieds 6 pouces de profondeur, mesure américaine.

Une autre très bonne maison, rue des Ursulines, No 124, entre les rues Bourbon et Dauphine, briquetée entre poteaux, et une très grande bâtisse en bois dans la cour, qui vient d'être recouverte à neuf de même que la maison, aussi très bien louée, sur un terrain mesurant, au pied français, 31 pieds 6 pouces face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ces propriétés seront vendues à l'encan [illegible] courant, elles seront positivement vendues à la vente qui aura lieu ce jour à la Bourse St Louis, par MM. Abat & Domingon, à qui l'on peut s'adresser, dans l'intervalle, pour les conditions. 6 mai—tlj

A LOUER.

Une maison de maître située à la Pointe Coupée, à environ six milles au dessus de Bayou Sara. La maison est composée de sept appartements en parfait état, il y a cuisine, chambres pour domestiques, dépense, jambonnière en briques, écurie, cour et un jardin d'environ 3 arpens. La maison est très bien située pour une résidence d'été, les terres étant très élevé et bien ombragé. S'adresser à Gerard & Ferrier à la Nouvelle Orléans, ou à Valerien Ledoux à la Pointe-Coupée
5mai—15f

Nouveautés Littéraires.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.

REÇU par le navire Taglioni, du Havre, les ouvrages suivants
Grandville—Les Fleurs animées, 2 vol. reliés.
St Paul Robert—Causes politiques, 1 — —
Chansons 1 — —
Thiers—Révolution française, nouvelle édition, en 6 volumes, Ed. Charpentier.
Thiers—Histoire du Consulat et de l'Empire, édition illustrée et ordinaire.
Divers—Histoire de la Bastille, suivie du Donjon de Vincennes.
Divers—Prisons de Paris.
Rougeot et Maquet—Histoire d'Angleterre, 2 vol.
Guerin—Navigateurs français.
Marins célèbres.
Weiss—Biographie universelle.
A. Tastu—Education maternelle.
E. Souvestre—Le Monde tel qu'il sera,
E. Briffault—Le Secret de Rome.
Du Mersan—Chansons et rondes enfantines, 1 vol.
Chansons nationales et populaires de la France, 1 vol. 22av

VIN BLANC—80 demi barriques Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU,
10mai 17 et 19, St Louis.

VIN ROUGE—60 barriques St Julien,
40 [illegible] pour famille,
à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
10mai 17 & 19, St Louis.

MOUCHOIRS Pongee—3 caisses, grande largeur, à vendre par McDOWELL & PECK,
10 mai 26, Douane.

BRIN de Fil—Extra fin et bel ordinaire, 4|4, à vendre par McDOWELL & PECK,
10 mai 26, Douane.

MARCHANDISES américaines, pour les marchés mexicains.—En débarquement, un assortiment d'indiennes, à bas prix, des coutils bleus, toile à chemises 4|4 et 7|8, à vendre par
McDOWELL & PECK,
10 mai 26 Douane.

MARCHANDISES, en entrepôt à la Douane.—Platilla, 3|4, 7|8 et 4|4; britannias 7|8 et 4|4; etopillas, 7|8 et 4|4; alpinas en couleur; crêas à la morlaix; listados; coutils coton; mouchoirs de batiste, ayant droit au drawback, à vendre par
McDOWELL & PECK,
10 mai 26, Douane.

VIN rouge et blanc, en débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux:
36 barils vin blanc Haut Sauterne,
18 do do Haut Barsac,
16 barriques vin rouge Montferrand,
16 do do Macau, Medoc, à vendre par B. TALAMON,
10 mai 142, rue Royale.

CHANVRE—142 balles chanvre de Sisal, en débarquement de la goëlette Apacardo,
Chapeaux—93 chapeaux de Campêche,
Hamacs—100 hamacs, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
10mai 54, Vieille Levée

FIL patenté—5 caisses fil patenté, blanc et noir, Nos assortis, à vendre par
McDOWELL & PECK,
10mai 26, Douane.

VIEUX COGNAC SUPERIEUR—Constamment un assortiment complet des marques bien connues, M. Castillon, Jn. Godard, &c—1805 et 1815, chez EUGENE ROCHEREAU & Co,
10mai 17 et 19, St-Louis.

VINS VIEUX en caisses—100 caisses des marques Château Lafitte, Château Léoville, St-Estephe, &c, &c, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
10mai 17 et 19, St Louis.

SARDINES A L'HUILE—En demi, tiers et quarts de boites, des marques Philippe et Canaud, Colnive et Martin, A. Colson, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
10mai 17 et 19, St Louis.

CONSERVES alimentaires.—En débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux:
192 boites champignons; 300 demi do do,
100 demi-boites truffes, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
10 mai 17 & 19, St Louis.

EN débarquement du brick Pioneer de Bordeaux:
68 barriques vin rouge Montferrand;
6 do do Queyries;
16 do vin Haut Barsac;
12 do do Haut Sauterne.
300 barils vin blanc Barsac;
25 demi pipes Cognac Dussaut,
En magasin:
200 barriques vin rouge différentes marques, à vendre par D. LANATA,
9 rue Jefferson

Bureau pour la vente de propriétés
H. MOELLHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.
8 fév—[illegible]

A vendre en débarquement du navire Mary Pleasants, de Marseille:
50 quintaux amandes de Provence.
100 caisses olives [illegible].
60 do [illegible], thon mariné, olives farcies, olives vertes, [illegible] et [illegible] en conserve.
MARTIAL PEYRET & Co,
10av 27, rue St Louis.

AVIS—Conformément à la vingt-sixième section d'un acte [illegible]

[illegible]